

CONSEILS AUX FAMILLES pour la prise en charge de la gale

Etablissement scolaire

Qu'est ce que la gale ?

C'est une affection bénigne due à un parasite de la famille des acariens appelé « *sarcopte* » qui se loge et circule sous la peau en creusant des sillons. Il survit peu de temps en dehors du corps humain (de quelques jours à une semaine) et le froid ou les températures supérieures à 55° le détruisent.

Comment se transmet-elle ?

La contamination se fait surtout par contacts directs et prolongés avec une personne porteuse de la gale (par exemple contacts peau à peau, dormir dans le même lit) ou beaucoup plus rarement par contacts indirects par des tissus contaminés (linge, literie, sièges en tissu) dans le milieu familial ou les collectivités avec contacts rapprochés.

Il n'y a pas de contagion possible par les stylos, cahiers et mobilier scolaire.

Quels sont les signes à reconnaître ?

Les démangeaisons apparaissent 2 à 6 semaines après la contamination et se manifestent surtout la nuit. Elles donnent des lésions de grattage au niveau des mains, entre les doigts en particulier et sur le tronc et les membres. La gale ne présente pas de risque de complications graves mais elle ne guérit pas sans traitement, il est donc indispensable de consulter son médecin traitant.

Que faut-il faire ?

Il faut traiter en même temps le sujet atteint et sa famille (habitant le même domicile) ainsi que le linge et la literie.

Il est donc nécessaire de s'organiser.



Le traitement de la personne atteinte et de sa famille :



Le médecin traitant, selon votre situation, prescrira :

- un traitement oral avec prise de comprimés : respecter l'ordonnance du médecin
- et/ou un traitement local par badigeonnage avec une solution antiseptique : suivre le mode d'emploi du produit.

Attention : chez l'enfant de moins de 2 ans et chez la femme enceinte des précautions particulières sont à prendre pour le traitement (demander conseil à votre médecin).



Après traitement, la guérison est obtenue en 2 à 3 jours mais les démangeaisons peuvent persister une ou deux semaines sans pour autant être un signe d'échec du traitement. Au-delà, il est conseillé de revoir votre médecin.

Le linge et la literie :



- linge lavable (linge de toilette, draps, taies d'oreillers, torchons...): désinfecter par un lavage à la machine, à 60°, avec les produits de lavage habituels.
- linge et objets textiles ne supportant pas d'être lavés à 60° (vêtements, couverture, couettes, oreillers, ...): pulvériser un produit acaricide (type APAR ®) sur chaque pièce de linge puis les mettre dans un sac plastique fermé et laisser agir le temps indiqué par le mode d'emploi avant de procéder au lavage habituel en machine.

NB : à défaut de produit acaricide, le linge non lavable à 60° peut être enfermé dans un sac plastique pendant 7 jours.

Le traitement de l'environnement :

Tous les éléments du mobilier constitués de matériaux absorbants (chaises et canapés en tissu, literie...) en contact avec le sujet atteint doivent être traités: pulvériser le produit acaricide (type APAR ®), laisser agir et aspirer.

Il n'y a pas de risque de contamination par le biais de surfaces lisses telles que vaisselle, couverts, stylos....



Votre enfant peut-il aller à l'école ?

Votre enfant devra rester à la maison pendant 3 jours après le début du traitement. L'éviction scolaire, pour les personnes en contact mais qui ne sont pas malades (frères, sœurs), n'est pas nécessaire.

Qui prévenir et que se passe-t-il ?

Il est important que vous préveniez l'école afin que l'établissement mette en place des mesures de surveillance et de gestion appropriées.



L'objectif est d'éviter la diffusion de la contamination au sein de l'école et en dehors. A cet effet, une information générale sera faite aux parents.

A l'école, la désinfection des locaux et du matériel est inutile (pas de contagion possible par les stylos ou cahiers).

Si votre enfant est en internat, des mesures spécifiques seront prises pour le traitement de sa literie et celle des enfants ayant été en contact direct. Une information sera faite aux parents pour le traitement des draps et des vêtements.

Si votre enfant est en maternelle : les draps, coussins, couvertures, peluches, utilisés seront traités par l'école.

Il n'existe pas de traitement préventif et les seules mesures recommandées sont des mesures d'hygiène générale notamment :

- éviter les échanges de vêtements (bonnets, doudous).
- se laver les mains régulièrement

MERCI DE VOTRE COLLABORATION



Pour plus d'informations vous pouvez contacter le directeur de l'école ou le chef d'établissement.